



Les points importants du Conseil communal du jeudi 10 septembre 2020

Réfection du pavage de la drève des Gendarmes. Exercice 2020 - Approbation de la dépense, des documents du marché, de la procédure de passation du marché et du mode de financement

Thibaud Wyngaard, Échevin de la Voirie (Ecolo), a expliqué que le pavage de la drève des Gendarmes était dans un état catastrophique entre l'avenue des Chênes et l'avenue du Fort-Jaco mais aussi que ce chantier avait pris beaucoup de retard ces dernières années car la Commune était en attente d'une décision de Vivaqua. *"Vivaqua ne va finalement pas intervenir sur ce tronçon, nous allons donc pouvoir avancer dans le réaménagement en surface"*. Thibaud Wyngaard a également précisé qu'une réflexion était menée par les services communaux sur l'aménagement éventuel de chicanes ainsi que sur le double sens de circulation actuel. *"Nous viendrons avec une proposition sur les sens de circulation et nous la soumettrons aux habitants du quartier"*. Du côté de l'opposition, Marc Cools (Chef de groupe Uccle en Avant) a voulu savoir si les travaux planifiés allaient bien être définitifs au vu du fait que certains aménagements devaient encore être tranchés. L'Échevin a répondu par l'affirmative. Emmanuel De Bock (Chef de groupe DÉFI) a, quant à lui, demandé à ce que les plans soient soumis au comité de quartier et aux riverains concernés afin d'éviter d'avoir des remises en cause de situations existantes. *"Je veux m'assurer que ces travaux ne vont pas modifier l'alignement des voiries. Nous avons des prescriptions à respecter et en cas de changements comme la mise en place de chicanes, cela devra passer au Conseil communal"*. Un avis partagé du côté de la majorité par Pierrot Desmet (Chef de groupe Ecolo) qui trouve aussi qu'il est important de communiquer le tracé des travaux de voirie avant de les démarrer. Thibaud Wyngaard a souligné que l'aménagement prévu en voirie était de plein pied et que la Commune n'allait pas réaménager la partie privative des propriétés concernées. *"En cas de modifications, cela nécessitera un passage au Conseil, nous aurons donc l'occasion d'en discuter"*. Point approuvé à l'unanimité.

ASBL Piscine Longchamp - Comptes et bilan de l'exercice 2019

Du côté de l'opposition, Bernard Hayette (Chef de groupe PS) a demandé si la Commune pouvait établir des règles d'utilisation communes qui concerneraient l'ensemble des ASBL communales, ceci afin d'éviter que des clubs qui occupent la piscine aient des pratiques jugées comme étant arbitraires. *"Nous pourrions avoir un code de conduite ou une charte de l'utilisateur où nous insisterions sur des règles de non-discrimination, sur la volonté d'encourager l'inclusion sociale ou encore sur le respect de critères environnementaux dans les activités organisées"*. Thibaud Wyngaard, Échevin des Sports (Ecolo), a souligné que la Commune n'avait aucune autorité sur ces clubs dans la manière dont ils géraient leur occupation au sein de la piscine. *"Nous allons sensibiliser les clubs mais ce sont ces derniers qui sélectionnent leurs membres autorisés à participer aux activités. C'est une décision qui est propre aux clubs"*. Emmanuel De Bock (Chef de groupe DÉFI) a souhaité connaître les

conventions qui lient l'occupation par les clubs sportifs à la Piscine Longchamp, s'il y avait bien une mise en concurrence et quels étaient les tarifs pratiqués pour ces occupations. *"Il faut s'assurer d'une équité de traitement entre tous les clubs"*. Thibaud Wyngaard a assuré que les conventions conclues avec les clubs occupant la piscine seraient transmises aux représentants des groupes politiques présents au sein de l'ASBL Piscine Longchamp. En réponse à la demande d'Emmanuel De Bock d'ouvrir la piscine le dimanche après-midi, l'Échevin a fait observer que cette ouverture engendrerait un coût supplémentaire qui viendrait encore aggraver la situation financière de la piscine. *"Celle-ci est déjà actuellement compliquée à cause des dispositifs supplémentaires pris dans le cadre de la crise sanitaire. Nous conservons l'idée d'ouvrir le dimanche après-midi mais nous reverrons cela quand nous serons sortis de cette crise"*. Point approuvé à l'unanimité.

Propriétés communales - Immeuble sis Parvis Saint-Pierre, 26 - Octroi d'un droit d'emphytéose - Fixation des conditions

Ce point concerne la proposition relative à un appel pour le lancement d'une activité à caractère culturel dans le bâtiment de la Justice de Paix qui serait mis à la disposition d'un intervenant externe à la Commune dans le cadre d'un bail emphytéotique. Jonathan Biermann, Échevin des Propriétés Communales (MR), a expliqué que le Collège avait voulu être extrêmement ouvert, sans établir de critères stricts, afin de permettre à chacun de proposer un projet qui puisse s'inscrire dans une nouvelle dynamique au Parvis Saint-Pierre. Il a également précisé la volonté du Collège de rester propriétaire du bâtiment vu l'importance de celui-ci d'un point de vue historique pour la Commune. *"Nous n'avons pas souhaité déterminer en amont les travaux nécessaires pour remettre le bâtiment au goût du jour et donc devoir déterminer le type d'activités qu'il serait destiné à accueillir. C'est la raison pour laquelle nous avons inclus la transformation du bâtiment et les investissements que cela nécessite dans le cadre du projet. Nous n'en assumerons donc pas les coûts"*, a indiqué l'Échevin en soulignant le fait que le bail emphytéotique permettait de s'inscrire dans une perspective à long terme et donc d'amortir des investissements conséquents sur une durée de 30 ans. Du côté de l'opposition, si Marc Cools (Chef de groupe Uccle En Avant) aurait préféré la vente du bâtiment pour alléger l'endettement communal, il a toutefois souhaité tirer la sonnette d'alarme sur la relocalisation de la Justice de Paix au 1^{er} étage de la Maison communale. *"Celle-ci est un petit peu notre patrimoine à tous et il avait été décidé de conserver la salle des mariages comme salle d'apparat pour des événements communaux. Afin d'éviter une cohabitation qui va se révéler invivable, les services de la Justice de Paix devraient dès lors s'installer au rez-de-chaussée. Nous devons garder la maîtrise du 1^{er} étage"*. Boris Dilliès, Bourgmestre (MR), a répondu qu'il était important de maximaliser l'espace du 1^{er} étage et qu'il était parfaitement possible de concilier les activités communales (mariages, réceptions...) avec celles de la Justice de Paix. *"La Maison communale a vocation à évoluer et la Justice de Paix est un élément parmi d'autres dans le futur de la Maison communale. Et, il faudra bien entendu associer tous les groupes politiques à ce projet d'avenir"*. Jonathan Biermann a ajouté que le Collège avait identifié les besoins de la Justice de Paix en termes d'espaces utiles et de stockage et que l'installation de celle-ci au premier étage de la Maison communale limiterait considérablement les coûts. *"Dès le moment où l'ensemble des occupants seront définis, nous pourrons déterminer la meilleure localisation et notre volonté est bien de maintenir une occupation quasi permanente de la Salle du Conseil pour les activités communales en-dehors des heures d'audience de la Justice de Paix"*. Toujours côté opposition, Emmanuel De Bock (Chef de groupe DéFI) a exprimé sa crainte de ne pas avoir un projet suffisamment qualitatif compte tenu des lourdes rénovations qui devront être effectuées par le futur investisseur. *"Il est important*

que ce projet soit maximalisé au niveau de l'intérêt général". Jonathan Biermann a fait observer que si le Collège n'était pas convaincu de la qualité d'un projet et de sa faisabilité et solidité, rien ne l'obligeait à désigner l'un des porteurs de projets. Bernard Hayette (Chef de groupe PS) a, quant à lui, voulu savoir qui allait décider de la localisation de la Justice de Paix, quel rôle allait jouer le Conseil dans la prise de décision et qui allait financer le déménagement et l'installation de celle-ci. Côté majorité, Pierrot Desmet (Chef de groupe Ecolo) s'est réjoui de la volonté du Collège de maintenir ce bâtiment dans le giron communal et de choisir un opérateur culturel comme repreneur. "Le monde culturel a aussi besoin de soutien de la part des autorités publiques, et là notre Commune fait un grand pas en avant". Céline Fremault (Cheffe de groupe cdH) a, pour sa part, tenu à remercier le Collège pour sa proactivité et sa créativité dans ce projet et a qualifié le fait de déménager la Justice de Paix vers la Maison communale comme étant un geste symbolique. "Ce bâtiment pourra accueillir une justice de proximité au centre d'Uccle avec énormément de dignité et de correction". Boris Dillies a enfin fait remarquer que ce projet s'inscrivait dans une vision à long terme par rapport à Uccle-Centre et qu'une réflexion globale devait aussi être menée sur l'ensemble de la Maison communale qui doit pouvoir devenir un pôle d'attractivité à la fois convivial pour les habitants du quartier et dynamique pour les commerçants. "Au moment du déménagement de l'Administration, nous ne pouvons pas laisser un grand vide dans Uccle-Centre, c'est pourquoi nous travaillons sur les deux pôles que sont la Maison communale et la Justice de Paix". Point approuvé à l'unanimité.

Taxes - Règlement portant des mesures de soutien économique dans le cadre de la crise du coronavirus via le remboursement partiel du précompte immobilier

Ce point concerne la mise en place d'une mesure exceptionnelle de soutien qui permet aux commerçants ucclois d'être remboursés de la part additionnelle du précompte immobilier qui relève de la part communale, et ce pour deux mois. *"La survie et la défense de nos commerces de quartiers sont l'essence du vivre ensemble et de la qualité de vie dans notre commune",* a commenté Valentine Delwart, Échevin des Finances (MR). Du côté de l'opposition, si Marc Cools (Chef de groupe Uccle En Avant) pense que la prime ne va pas résoudre tous les problèmes financiers de tous les commerces, il trouve toutefois que c'est un geste important et concret posé par la Commune. Bernard Hayette (Chef de groupe PS) s'est dit satisfait de cette mesure qui va dans le bon sens mais il suggère que la Commune module son aide en fonction du chiffre d'affaires du commerce voire de ses bénéficiaires au lieu d'appliquer de façon stricte et linéaire un pourcentage du précompte immobilier. *"Nous devrions à l'avenir nous pencher sur des situations sectorielles car tous les commerces ne sont pas logés à la même enseigne".* Valentine Delwart a répondu qu'il y avait des niveaux de pouvoir qui ont une plus grande capacité à accompagner efficacement dans certains cas mais qu'elle n'était pas fermée à se pencher sur des secteurs comme l'Horeca ou l'événementiel. Emmanuel De Bock (Chef de groupe DÉFI) a, quant à lui, notamment voulu savoir si le Collège avait évalué cette dépense et s'il y allait avoir une équité entre commerçants afin que la prime soit bien appliquée de manière proportionnée. *"Je m'étonne qu'il y ait un minimum et un maximum. Le minimum devrait être le plus bas possible et le maximum ne se conçoit pas. Je regrette que ce règlement-taxe ne soit pas proportionnel dans son application".* Valentine Delwart a expliqué que toute prime au départ de la Commune était une charge administrative et qu'il avait semblé logique, après un comparatif avec les efforts financiers faits par les Communes voisines, que le montant de 500 € allait représenter la majorité des dossiers introduits. Valentine Delwart a également précisé que l'engagement financier était de 1,4 Mio €; un engagement budgétaire maîtrisé grâce au montant de la prime plafonné à 1.000 €. Point approuvé par la majorité et les groupes Uccle en Avant et PS. Abstention du groupe DÉFI.

CPAS - Budget 2020 - Modification budgétaire n° 1 - Service exploitation et investissement

François Lambert-Limbosch, Échevin de l'Action Sociale (Ecolo), a fait observer que la crise sanitaire avait un impact social mais que celui-ci était encore relativement limité. *"Sur 1.000 décisions d'octroi d'aide depuis la mi-mars, 14 % ont un lien avec la crise"*. Il a également précisé que le CPAS allait recevoir différents subsides qui font suite aux décisions prises par le Gouvernement fédéral. Du côté de l'opposition, si au même titre que Bernard Hayette (Chef de groupe PS), Marc Cools (Chef de groupe Uccle En Avant) a salué l'engagement de l'Échevin, il a toutefois souhaité savoir si l'augmentation des dépenses pour le personnel était liée à des dépenses exceptionnelles en raison du Covid. Stefan Cornélis, Président du CPAS (Open VLD), a répondu que les articles 60 et les aides à domicile avaient été maintenus en fonctionnement, et ce malgré l'absence de recettes générées par les partenaires et les clients. *"Le Covid a donc fait que nous avons eu plus de frais de personnel"*. Emmanuel De Bock (Chef de groupe DÉFI) a, de son côté, voulu connaître le montant des aides complémentaires perçues ou à percevoir de la Région et du Fédéral. Des aides bienvenues pour amortir un certain nombre d'effets négatifs tels que l'augmentation d'octroi du revenu d'intégration. Stefan Cornélis a précisé que ces aides s'élevaient à +/- 770.000 € (Région) et à plus de 800.000 € (Fédéral); ce dernier montant devant être utilisé uniquement pour les usagers et non pour couvrir les frais supplémentaires du CPAS. *"Au moment de la modification budgétaire, ces montants n'étaient pas encore connus mais nous savions que cela allait tomber"*. Point approuvé à l'unanimité.

Également à l'ordre du jour :

Règlement-taxe sur les résidences non-principales (modifications), règlement relatif à l'octroi d'une prime de compensation suite à l'augmentation des centimes additionnels communaux au précompte immobilier (modifications), signature de la "Charte communale de l'Inclusion de la personne en situation de handicap"...